

JUIN/JUILLET  
2018

BULLETIN N°9

# Bulletin Municipal de Marcenat



## Le mot du Maire

C'est l'été, les rayons de soleil qui commencent à poindre étaient très attendus par tous !!! Les longs mois de froid, de pluie et grisaille ont fait, non seulement grelotter les corps, mais ils ont diffusé dans nos esprits une certaine morosité.

Les Comptes administratifs 2017 et les Budgets 2018 de la commune ont été votés le 11 avril 2018, nous permettant de poursuivre principalement nos choix : pour l'entretien des routes, les aménagements du Parc, de la maison des sports de nature et l'aménagement du gîte de groupe.

Au-delà de l'école, nos enfants ont besoin de nourrir leurs esprits, stimuler leur curiosité et grandir. C'est pourquoi j'ai choisi de mettre en avant dans ce numéro notre bibliothèque municipale, formidable outil de transmission qui offre à chacun d'entre nous une possibilité de découverte.

Les manifestations estivales vont s'enchaîner et j'espère que chacun y trouvera l'occasion de sorties et rencontres conviviales. Merci à tous les bénévoles qui contribuent à l'organisation et au succès de ces manifestations soutenues par notre municipalité : la Fête de la Musique, la Festa Dellaires avec l'association des Commerçants et Artisans- Ste Athilie et les festivités prévues par le Comité des Fêtes de Marcenat – La nouvelle foulée du Cézallier et sa brocante, les randos, fêtes du four etc..–






Je vous souhaite une bonne lecture de notre bulletin.

Bon été à tous.

Colette PONCHET-PASSEMARD

## BUDGET 2018

Le Conseil Municipal, pour 2018 souhaite poursuivre les orientations budgétaires qui sont :

-  Maintenir les services de proximité à la population,
-  Poursuivre l'entretien des routes, des chemins et du bâti,
-  Offrir une aide et un soutien aux associations qui contribuent au lien social,
-  Poursuivre le développement de l'accueil des pratiquants des sports de pleine nature,
-  Accueillir des commerces et des artisans.

Il faut rappeler, à cet égard, que le budget des Collectivités est différent d'un budget « ménage » ou « entreprise » il comprend deux sections différentes, **non miscibles, ni compensables et bien distinctes** : l'Investissement et le Fonctionnement. Ces règles de comptabilité publique sont « rigides » et incontournables. Et c'est bien pour cette dernière section de Fonctionnement que l'équilibre entre les recettes et les dépenses est difficile à trouver tous les ans et impose régulièrement des économies, étant contraint par la baisse d'une dotation cette année, ainsi que par des nouvelles mesures à la charge des communes. L'équilibre financier à hauteur de **874 469,66 €** a été possible par les ventes de terrains, et de lots constructibles, au lotissement communal, qui compensent la perte de la dotation DGF de solidarité rurale « cible » (de plus de 30 000€ par rapport à 2017) et la baisse de la dotation nationale de péréquation et de la solidarité rurale « centre bourg » (plus de 13 000€). Par les systèmes de péréquation et de solidarité les ressources de la commune ont été fortement diminuées. La somme virée à l'investissement est de **221 518€** pour répondre aux programmes engagés, mais ne nous permet pas d'envisager de nouvelles opérations ni même de prévoir un quelconque investissement lourd pour des réparations sur notre patrimoine « bâti ».

Le budget de « l'Eau et de l'Assainissement » comporte le remboursement de l'emprunt du financement du réseau et de la station ainsi que l'amortissement de ces équipements. En 2018 le chantier de la suppression du captage du Chauffour par son rattachement au réseau d'alimentation du bourg sera réalisé, le chantier de la protection du captage communal de Fontbesse ainsi que le démarrage de l'étude et du zonage du hameau de Serres. L'équipe communale poursuivra la modernisation du réseau d'Eau Potable par le remplacement de conduites et vannes au fur et à mesure des interventions. La commune devra également répondre aux exigences du contrôle des « bornes Incendie » avant le 31 décembre 2018.

En budgets annexes, la commune gère également les 13 budgets des biens de section sur 16 sections (dont 3 sans budget) : Forêts et estives que comportent la commune.

Cependant, la situation financière de la commune est saine. La commune poursuit le remboursement des emprunts contractés depuis 2004 qui seront presque totalement remboursés entre 2020 et 2021. Le Conseil municipal actuel n'a emprunté que pour financer l'installation du réseau et de la station d'épuration. Le Conseil municipal reste prudent par rapport aux annonces financières, vu la contingence et le montant de la dette publique. Les montants des différents investissements prévus sont raisonnables et calculés par rapport aux subventions possibles pour tous ces aménagements. Le Conseil municipal de Marcenat a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018, les mêmes taux sont maintenus, ayant conscience que les taux de l'intercommunalité sont susceptibles d'évolution.

## CHATS VAGABONDS

En raison de l'effectif important de chats à Marcenat, j'informe que la stérilisation des chats est la seule solution satisfaisante. Elle n'est pas encore obligatoire en France (comme elle l'est en Belgique). Mais le chat est une espèce protégée ; il n'y a pas d'autre moyen de limiter la population féline. Certes cela a un coût, mais on n'oblige personne à adopter un chat, mieux vaut acheter une peluche ou un jouet pour les enfants. Je rappelle que l'identification des chats et des chiens est obligatoire en France (puce ou tatouage).




Quant aux chats abandonnés, vagabonds ou sauvages, je suis là pour les faire stériliser et j'agis en ce sens tous les ans. Je rappelle que l'abandon d'animaux est un délit, et je n'hésiterai pas à porter plainte pour toute personne prise sur le fait. Ouvrez l'œil et prévenez-moi !

Ma maison n'est pas un refuge et mon association n'a été créée que pour aider les chats libres, mais ne pouvant pas faire tout toute seule, de l'aide serait bienvenue.

Martine Présidente de Mélusine

## PREVENTION TIQUES

Les beaux jours étant de retour, nous sommes nombreux à emprunter les chemins que ce soit pour le travail ou les promenades. Quelques précautions s'imposent pour prévenir les piqûres de tiques et la transmission des maladies dont elles sont porteuses :

-  Porter des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes, serrent les poignets et les chevilles,
-  Mettez des chaussures fermées
-  Eventuellement, appliquez un répulsif sur les parties découvertes de façon à repousser les tiques. Mais attention, les répulsifs sont contre-indiqués chez la femme enceinte et le petit enfant. Il existe des répulsifs vestimentaires qui ont les mêmes contre-indications.

**Ces mesures de prévention ne vous dispensent pas de l'examen minutieux de votre corps, à la recherche de morsures de tiques, au retour de promenade. En cas de piqûre, retirez rapidement la tique à l'aide d'un tire-tique et surveillez l'apparition d'une auréole rouge autour de la piqûre dans les 30 jours suivants. En cas de doute, consultez un médecin.**

### POINT D'ACCEUIL DE HAUTES-TERRES TOURISME

Le point d'accueil de Hautes-Terres Tourisme, continue de fournir les documents sur les offres touristiques du pays : n'hésitez pas à nous envoyer toute personne recherchant des idées de visites, randos, hébergements, etc... pendant les horaires de la bibliothèque. La visite commentée de Marcenat est maintenue, à partir du jeudi 19 juillet jusqu'au jeudi 23 août (sauf le 9 août) à 15h.

Nous attendons l'« **ECRAN TACTILE** » qui vous permettra de personnaliser vos balades, randonnées et de vous immerger en 3D..... sur tout le massif Cantalien.

Rappel des horaires de l'accueil Bibliothèque et Hautes-Terres Tourisme :

**Du lundi au vendredi en période scolaire**

**Du mardi au samedi en période de vacances scolaires**  
De 10h30 à 12h30 et de 15h à 19h.

### LES CLOCHES DE L'EGLISE SAINT BLAISE

Tout s'use, même les moteurs qui actionnent les cloches !!!

Nous espérons le retour de nos cloches pour la Sainte Athilie.

Les deux moteurs sont usés, il faut les remplacer.



### DATES A RETENIR

-  **1<sup>er</sup> Juillet** ☞ Festa del dallaires et la « Nuit des Eglises »
-  **13 juillet** ☞ Bal des Pompiers
-  **14 juillet** ☞ Bal du Comité des Fêtes
-  **14/15 Juillet** ☞ Ste Athilie Fête du village – Concours de Pétanque – Feux d'artifice
-  **15 juillet** ☞ « Show motos » Place des Granges
-  **21 juillet** ☞ Fête du Four du Saillant
-  **5 août** ☞ Pique-nique autour du Four de Maucher
-  **9 août** ☞ « Petit salon du Livre »
-  **11 août** ☞ Kermesse des Aînés
-  **14 août** ☞ Bal du Comité des Fêtes
-  **15 août** ☞ Foulée du Cézallier – Vide Grenier – Feux d'artifice
-  **8 Septembre** ☞ Marche et Chou-farci – Concours de Pétanque
-  **15 septembre** ☞ Conférence Maxime Calbris sur les habitats en montagne à l'époque romaine
-  **23 septembre** ☞ Bal Familles rurales
-  **21 octobre** ☞ Bal des « Aînés »
-  **27 octobre** ☞ Concours de Belote
-  **4 novembre** ☞ Bourse aux vêtements

**Tous les Mardis et Mercredis** ☞ Marches avec March'Nat - départ 14 heures Place de la Mairie

**Tous les Jeudis** « Marché » Place de Castellane

## NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque a mis en place un Club lecture, qui se réunit en moyenne une fois par mois, afin de mettre l'accent sur certains livres, proposés aux lecteurs présents. L'avis de chacun est sollicité pour un débat amical qui se déroulera lors des séances suivantes. Le but en est bien évidemment d'échanger autour de ces livres dans une ambiance détendue et joyeuse, afin de prouver que la lecture n'est pas seulement un plaisir solitaire mais un partage d'idées et d'affinités, que les différences de goût et d'appréciation peuvent enrichir.

Nous rappelons aux usagers que tous les prêts sont gratuits et que plusieurs périodiques sont à leur disposition, tels que le Nouvel OBS, Cuisine et Vins de France, l'Ami des jardins, Marie-Claire Idées. **En nouveauté**, un abonnement à La Montagne permet de consulter le journal sur place, tous les après-midi, et s'ajoute ainsi au Réveil cantalien et à l'Union.

La Bibliothèque propose toujours des vidéos, des documents audio, et des jouets, mais pas seulement pour les enfants car les jeux de société peuvent gratuitement divertir également les adultes !

Des ordinateurs sont également mis à la disposition du public, en plus de la connexion Wifi.

La Bibliothèque organisera à nouveau le Petit Salon du Livre entre Amis, le jeudi 9 août, de 10h à 13h, en espérant que le meilleur accueil sera réservé aux auteurs qui auront fait la démarche de venir dédicacer leurs livres. Invité d'honneur : Jean-Pierre Fontana, le « Pape » des Littératures de l'Imaginaire en France.

## LE REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (RDDDECI)

Afin de répondre aux exigences du Règlement Départemental la commune a obligation de produire un arrêté communal avant le 31/12/2018, destiné à recenser l'ensemble des Points d'Eau Incendie (PEI), avec des données administratives, techniques et hydrauliques. Notamment les mesures débit/pression de chaque poteau incendie seront relevées par les agents de la commune. Après une journée de formation qui s'est déroulée à Marcenat en juin, Hautes Terres Communauté a mis à disposition deux appareils de mesure pour les communes de notre territoire intercommunal.

Ne soyez pas surpris des écoulements d'eau que cela provoque c'est inévitable, mais ces pertes en eau sont comptabilisées.

## DEJECTIONS ANIMALES SUR LES ESPACES PUBLICS

La Mairie souhaite rappeler aux propriétaires d'animaux, chiens, chevaux.... Qu'ils doivent veiller à ce que leur animal ne souille pas le domaine public, et qu'ils doivent se munir de tout moyen à leur convenance (sachet, pelle) pour ramasser les déjections animales. En cas de non-respect de ces dispositions, tout contrevenant s'expose à l'obligation de nettoyage à laquelle pourra s'ajouter une amende forfaitaire qui pourrait être mise en place... si nos amis les bêtes continuent de salir.....

**Merci de veiller à garder nos espaces publics propres nous les  
partageons tous, enfants, piétons, poussettes ... !**

## ATTENTION !! aux FONTAINES DU BOURG

Il est important de vous rappeler qu'il est **INTERDIT** de puiser de l'eau dans les fontaines de l'Eglise et de la place de Castellane. Ces deux fontaines fonctionnent en circuit fermé, le manque d'eau dans le circuit peut provoquer la détérioration des pompes et nous amener à les fermer définitivement. Elles ont été remises en route à la demande des habitants et contribuent à l'embellissement du village.